

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 223

21 février 2007

### SOMMAIRE

<b>3 PH S.A.</b> .....	<b>10679</b>	<b>Harvester</b> .....	<b>10679</b>
<b>ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l.</b> .....	<b>10658</b>	<b>Harvest Wealth Management GmbH</b> ....	<b>10677</b>
<b>Agri-Tech S.A.</b> .....	<b>10689</b>	<b>Hercules Investments S.à r.l.</b> .....	<b>10691</b>
<b>Aircraft Sales and Lease S.A.</b> .....	<b>10693</b>	<b>Infonet Luxembourg S.A.</b> .....	<b>10683</b>
<b>Alexime Investments S.à r.l.</b> .....	<b>10692</b>	<b>Interfinance for Development S.A.</b> .....	<b>10684</b>
<b>apalomino Investment S.à r.l.</b> .....	<b>10689</b>	<b>Ixana S.A.</b> .....	<b>10692</b>
<b>Atterbury S.A.</b> .....	<b>10668</b>	<b>Lonera Holding S.A.</b> .....	<b>10677</b>
<b>Badis S.A.</b> .....	<b>10684</b>	<b>LTV Luxembourg Télé- &amp; Vidéo-Productions S.A.</b> .....	<b>10693</b>
<b>Bluewater Investment</b> .....	<b>10667</b>	<b>Luxfinancière S.A.</b> .....	<b>10703</b>
<b>Bonaria et Fils</b> .....	<b>10693</b>	<b>LVSC S.à r.l.</b> .....	<b>10688</b>
<b>Bruffaerts-Somers-Bruffaerts, S.e.n.c.</b> ...	<b>10704</b>	<b>M2 S.A.</b> .....	<b>10679</b>
<b>Central Caspian Sarl</b> .....	<b>10667</b>	<b>Maâ-Oui</b> .....	<b>10667</b>
<b>CEREP Corvin Three S.à r.l.</b> .....	<b>10685</b>	<b>Metal Invest Finance S.A.</b> .....	<b>10704</b>
<b>Class Holdings S.A.H.</b> .....	<b>10683</b>	<b>Monnet Professional Services S.A.</b> .....	<b>10676</b>
<b>Compagnie de Conseil et d'Investissement S.A.</b> .....	<b>10691</b>	<b>Monnet Professional Services S.à r.l.</b> ....	<b>10676</b>
<b>Crecy S.A.</b> .....	<b>10691</b>	<b>Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l.</b> .....	<b>10684</b>
<b>EIS S.A.</b> .....	<b>10685</b>	<b>ORN European Debt S.à r.l.</b> .....	<b>10692</b>
<b>Empreintes, S.à r.l.</b> .....	<b>10704</b>	<b>Patron Pipera Holding S.à r.l.</b> .....	<b>10698</b>
<b>EPGF Rattingen Logistics S.à r.l.</b> .....	<b>10685</b>	<b>Pétrusse A.s.b.l.</b> .....	<b>10682</b>
<b>Equity Trust Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>10688</b>	<b>Picoty Europe S.A.</b> .....	<b>10685</b>
<b>Eurozone Development S.à r.l.</b> .....	<b>10693</b>	<b>TIAA Lux 2</b> .....	<b>10682</b>
<b>Ficodev Holding</b> .....	<b>10658</b>	<b>TIAA Lux 5 S.à r.l.</b> .....	<b>10667</b>
<b>Fleurs Backes, S.à r.l.</b> .....	<b>10658</b>	<b>White Shark S.A.</b> .....	<b>10704</b>
<b>Flying Circus S.A.</b> .....	<b>10677</b>		

**Fleurs Backes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 3, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 74.853.

Le bilan rectificatif 2005 (rectificatif du dépôt du bilan 2005 déposé le 11 août 2006 no LSO BT/02965) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007600/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06660. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Ficodev Holding, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 44.195.

Suite aux lettres datées du 12 décembre 2006, il est confirmé ce qui suit:

1. Le siège de la société est dénoncé avec effet au 12 décembre 2006;
2. Monsieur Marc Hilger, avec adresse professionnelle 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions avec effet au 12 décembre 2006

3. ABAX AUDIT, commissaire, a démissionné de ses fonctions avec effet au 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS S.à.r.l.

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprises*

Signature

Référence de publication: 2007008238/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05951. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**ABN AMRO Infrastructure Capital Holdings (Netherlands) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J-F Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.833.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ABN AMRO BANK N.V., a public limited liability company incorporated and organised under the laws of The Netherlands, having its registered office at Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, The Netherlands, and registered with the register of commerce and companies of Amsterdam under number 33002587.

The above is represented by Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 13 December 2006. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby formed:

**Articles of incorporation**

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Corporate Name.** There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL HOLDINGS (NETHERLANDS) S.à r.l. (hereafter the «Company»), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Corporate Objectives.** The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may in particular use its funds for the negotiation, acquisition, development, promotion, sale, management of private finance initiatives and public private partnerships projects either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to the infrastructure sector. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the negotiation, acquisition, development, promotion, sale, management of private finance initiatives and public private partnerships projects with various government and local authorities in relation to providing public services and public assets.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

#### **Chapter II.- Capital, Units**

**Art. 5. Corporate Capital.** The unit capital is set at twelve thousand fifty hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) units of twenty five euros (EUR 25.-) each.

**Art. 6. Capital Amendment.** The unit capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Distribution Right of Units.** Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8. Units Indivisibility.** Towards the Company, the Company's units are indivisible and only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of Units.** In case of a single unitholder, the Company's units are freely transferable to non-unitholders.

In the case of plurality of unitholders, the transfer of units to third parties must be authorised by the general meeting of unitholders as provided by article 189 and 190 of the Law. No such authorisation is required for a transfer of units among the unitholders.

**Art. 10. Redemption of Units.** The Company shall have power, subject to due observance of the provisions of the Law, to acquire units in its own capital.

### Chapter III.- Management

**Art. 11. Management, Meetings.** The Company is managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholder(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of unitholders. The managers may be removed at any time and ad nutum (without having to state any reason) by a resolution of the general meeting of unitholders holding a majority of votes.

In case of plurality of managers, the board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in, the notice of meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable means another manager as his proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, email, telegram, telex, or telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by the chairman. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the board of managers.

**Art. 12. Powers of the manager.** In dealing with third parties, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or by the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

**Art. 13. Representation of the Company.** In case of a single manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any members of the board of managers.

**Art. 14. Delegation and Agent of the manager.** The manager or, in case of plurality of managers, any members of the board of managers may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 15. Remuneration of the manager.** The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 16. Liabilities of the Manager.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided that such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### Chapter IV.- General meeting of unitholders

**Art. 17. Powers of the General Meeting of Unitholder(s).** The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespective of the number of units he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

If all the unitholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders representing more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the unitholders representing at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of unitholders can, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twenty-five (25), instead of being passed at a general meeting of unitholders, be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of unitholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of unitholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

#### Chapter V.- Business year, Balance sheet

**Art. 18. Business Year.** The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, a balance sheet and profit or loss accounts.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory, balance sheet and profit or loss accounts at the Company's registered office.

**Art. 19. Allocation and Distribution of the Profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profits. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profits may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Causes of Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of unitholders deliberating in the manner provided for amendment to the Articles.

**Art. 21. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

#### Chapter VII.- Applicable law

**Art. 22.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall terminate on the 31st December 2007.

#### *Subscription - Payment*

##### 1. Subscription

The capital has been subscribed as follows:

Units:	units
ABN AMRO BANK N.V. ....	500
Total: fifty hundred units . . . . .	500

##### 2. Payment and description of the contribution

All these five hundred (500) units have been fully paid up by contribution in kind as follows:

ABN AMRO BANK N.V., prenamed, has subscribed for five hundred (500) units by contribution in kind consisting of fifteen thousand three hundred (15,300) shares of one euro (EUR 1.-) each (the «Safire Contributed Shares») corresponding to eighty-five percent (85 %) of all the shares of SAFIRE HOLDING B.V., a Dutch company, having its registered office at Westkanaaldijk 2, 3542DA Utrecht, The Netherlands, and registered with the Register of Commerce and Companies of Utrecht under number 30214019 (Safire), subject to payment of a total share premium amounting to two thousand eight hundred euros (EUR 2,800.-), to be allocated to an available reserve account of the Company's balance sheet.

##### 3. Valuation of the contribution:

3.1 The value of the Safire Contributed Shares has been calculated and evaluated at an amount of fifteen thousand three hundred euros (EUR 15,300.-) corresponding to eighty-five percent (85 %) of the historic book value of all the shares in the share capital of Safire, evaluated, among others, on the basis of the following documents, which will remain here annexed:

- copy of the articles of incorporation of Safire as at 7 April 2006;
- extract of the register of commerce and companies of Safire dated 13 December 2006 issued by the Utrecht chamber of commerce (the Netherlands);
- balance sheet as the date of 30 November 2006 of Safire, signed its managers, evidencing the value of the Safire Contributed Shares;

- report from the managers of Safire dated 12 December 2006 certifying the value of the Safire Contributed Shares;
- report from the managers of ABN AMRO BANK N.V. in its capacity as subscriber of 500 units in the share capital of the Company dated 12 December 2006 confirming the subscription of the 500 units in the share capital of the Company and certifying the valuation and the ownership of the Safire Contributed Shares;
- report from the Company dated 12 December 2006 (signed by ABN AMRO BANK N.V. in its capacity as founding shareholder) certifying the value of the Safire Contributed Shares.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company or shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand eight hundred euros.

#### *Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that the transaction at hand consists for ABN AMRO BANK N.V. acting in its capacity as sole shareholder of the Company to contribute its shareholding in SAFIRE HOLDING B.V., representing at least 65% of the share capital of SAFIRE HOLDING B.V., to the Company in exchange of new shares issued by the Company, the Company expressly requests the pro rata tax payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above unitholders representing the entire subscribed unit capital and exercising the powers devolved to the general meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined period:
  - Ruulke Bagijn, banker, born on 29 September 1970 in Het Bildt Netherlands and residing at Jagersweg 13, 1251ZP Laren NH, Netherlands
  - John Bovaird Brennan, banker, born on 27 July 1969 in Wellington, New Zealand, and residing at 54, Lee Park, Blackheath, London SE3 9HZ, United Kingdom;
  - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J-F Kennedy, Luxembourg.

In accordance with article 13 of the bylaws, the company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

- 2) The Company shall have its registered office at 46 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ABN AMRO BANK N.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais ayant son siège social au Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33002587.

Représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 décembre 2006. La procuration pré-mentionnée, signée ne varietur par le mandataire de la partie, comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### STATUTS

#### **Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ABN AMRO INFRASTRUCTURE CAPITAL HOLDINGS (NETHERLANDS) S.à r.l., (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant ou, en cas de pluralité d

Le siège social de la Société peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de la négociation, l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion de projet d'initiatives financières privées et de partenariats publics privés au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait au secteur de l'infrastructure. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal la négociation, l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion de projet d'initiatives financières privées et de partenariats publics privés avec des gouvernements et autorités locales en vue de la fourniture de services et de biens publics.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- contracter des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, d'un gérant ou agent de la Société, ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 6. Modification du Capital.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 7. Droit de Distribution des Parts.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8. Indivisibilité des Parts.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles et un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-détenteurs de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, le transfert de parts sociales à des tiers est sujet à l'autorisation de l'assemblée transfert de parts sociales entre associés.

**Art. 10. Rachat des parts sociales.** La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

### Titre III.- Gérance

**Art. 11. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment et ad nutum (sans devoir donner une raison), par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de tour gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité simple.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en désignant, par écrit ou par fac-similé ou par tout autre moyen convenable un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant et tous les gérants peuvent prendre part à toute réunion du conseil de gérance par le biais d'un système de conférence téléphonique ou de moyens de communication similaires, grâce auxquels toutes les personnes prenant part à la réunion peuvent s'entendre et être entendu. La participation à une réunion par de tels moyens équivaut à être présent en personne à une telle réunion.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président. Les extraits sont certifiés par tout gérant ou par toute personne nommée par un gérant ou durant une réunion du conseil de gérance.

**Art. 12. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les Statuts seront de la compétence du gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

**Art. 13. Représentation de la Société.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul gérant, la Société est valablement engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérant, par la signature unique de tout membre du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation et Agent du Gérant.** Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, peut/peuvent subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en case de pluralité de gérants, tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 15. Rémunération du Gérant.** Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 16. Responsabilités du Gérant.** Le gérant ou les gérants (selon les circonstances) ne contracte(nt) à raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, à condition qu'un tel engagement soit en conformité avec les Statuts et les provisions applicables de la Loi.

#### **Titre IV.- Assemblée générale des associés**

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés).** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toutes les formalités de convocation et l'assemblée peut être régulièrement tenue sans convocation préalable.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire (ou, si l'associé est une entité légale, par son/ses représentant(s) légale/légaux) qui ne doit pas nécessairement être associé, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par email, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou dissolvant et liquidant la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés peuvent être prises par écrit par tout les associés, au lieu d'être prises à l'assemblée générale des associés, à condition que le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25). Dans ce cas, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre est remis à chaque associé, qui signera la/les résolution(s). Ces résolutions prises par écrit à un ou plusieurs reprises au lieu des assemblées générales auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

Tout référence dans ces Statuts à des résolutions de l'assemblée générale des associés est construit à inclure la possibilité des résolutions circulaires des associés, à condition que dans ce cas le nombre total des associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

#### **Titre V.- Exercice social, Comptes annuels**

**Art. 18. Exercice Social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société, un bilan et les comptes de résultats.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires, bilan et comptes de résultats au siège social.

**Art. 19. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve statutaire, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 20. Causes de Dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le/les associé(s) qui déterminera/détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

#### **Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 22.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de cet acte et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

##### 1. Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

Parts sociales:

ABN AMRO BANK N.V. ....	parts sociales
	500
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

## 2. Libération et description de la participation

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été entièrement libérées par apport en nature de la manière suivante:

ABN AMRO BANK N.V., précité, a souscrit à cinq cents (500) parts sociales par apport en nature consistant en quinze mille trois cent (15.300) actions de un euro (EUR 1,-) chacune, correspondant à quatre-vingt cinq pour cent (85%) de toutes les actions de SAFIRE HOLDING B.V. (les «Actions Apportées de Safire»), une société néerlandaise, ayant son siège social au Westkanaaldijk 2, 3542DA Utrecht, The Netherlands, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Utrecht sous le numéro 30214019 (Safire), qui donne lieu au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux mille huit cent euros (2.800,- EUR), devant être alloué à un compte de prime d'émission dans les bilans de la Société.

## 3. Evaluation de la participation

3.1. La valeur des Actions Apportées de Safire a été calculée et évaluée à une somme de quinze mille trois cent euros (15.300,- EUR) correspondant à quatre-vingt-cinq pour cent (85%) de la valeur comptable historique de toutes les actions du capital social de Safire, calculée, entre autre, sur base des documents suivants, qui resteront ici annexés:

- une copie des statuts de Safire au 7 avril 2006;
- un extrait du registre de commerce et des sociétés de Safire émis par la «Utrecht chamber of commerce» daté du 13 décembre 2006;
- un bilan de Safire daté du 30 novembre 2006, signé par ses gérants, prouvant la valeur des Actions Apportées de Safire;
- un rapport des gérants de Safire daté du 12 décembre 2006 certifiant la valeur des Actions Apportées de Safire;
- un rapport des gérants de ABN AMRO BANK N.V. en sa capacité de souscripteur de 500 parts sociales dans le capital social de la Société daté du 12 décembre 2006 confirmant la souscription des 500 parts sociales dans le capital social de la Société et certifiant la valeur et la propriété des Actions Apportées de Safire;
- un rapport de la Société daté du 12 décembre 2006 (signé par ABN AMRO BANK N.V. en sa capacité d'actionnaire fondateur) confirmant la valeur des Actions Apportées de Safire.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents euros.

### *Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu du fait que l'apport en nature mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital et de la prime d'émission de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

### *Assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés précités, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
  - Ruulke Bagijn, banquier, né le 29 septembre 1970 à Het Bildt Pays-Bas, et demeurant au Jagersweg 13, 1251ZP Laren NH, Pays-Bas;
  - John Bovaird Brennan, banquier, né le 27 juillet 1969 à Wellington, Nouvelle-Zélande, et demeurant au 54, Lee Park, Blackheath, London SE3 9HZ, Royaume-Uni;
  - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., 46A, avenue J-F Kennedy, Luxembourg. Conformément à l'article 13 des statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un membre du conseil de gérance.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 46 A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 66, case 3. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007009013/211/462.

(070000398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

**TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.654.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 115.160.

Par résolution signée en date du 23 novembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
  - Nomination de Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
  - Nomination de Monsieur Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007008199/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05516. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060141391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Maâ-Oui, Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 22, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 111.084.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature..

Référence de publication: 2007007794/7193/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07299. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060143223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Central Caspian Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3739 Rumelange, 8, rue des Martyrs.  
R.C.S. Luxembourg B 45.499.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007733/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07667. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060143264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Bluewater Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 79.790.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 octobre 2006*

- 1) Monsieur Sing-Ming Chu a démissionné des ses fonctions d'administrateur.
- 2) Le nombre des administrateurs a été diminué de quatre à trois.
- 3) La société à responsabilité limitée ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES S.à r.l. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.
- 4) La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 96.848, avec siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

Pour BLUEWATER INVESTMENT  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008426/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Atterbury S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 122.782.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of December.  
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LTA INVESTMENTS INC., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268.

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 30th, 2006.

Said proxy signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in his hereabove stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme», which the founding Shareholders form between themselves:

**Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1. Form.** There is formed, between the subscriber and all those who become owners of shares issued hereafter, a public limited liability Company «Société anonyme» (hereafter the «Corporation»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2. Object.** The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except from borrowing from the public. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Corporation is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Corporation will have the name of ATTERBURY S.A.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-city. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole Director or the Board of Directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

## Chapter II. Capital, shares

### Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.00) represented by three hundred ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.00) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the Shareholder.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 20 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Repurchase of own shares.** The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

## Chapter III. Management

**Art. 9. Directors, Board of Directors.** The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors. The members of the Board might be split into several categories.

If the Corporation is composed of one single Shareholder, it may be managed by one sole Director. The sole Director will in this case exercise the powers granted by Law to the Board of Directors.

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

### Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

10.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman if any or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. Written notice may be given by postal mail, telefax or email. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or email, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.4. Any member of the Board of Directors of the Corporation may act at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or email, another director as his or her proxy.

10.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

**Art. 11. Decisions of the Board of Directors.** The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category if applicable. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category, if the Board of Directors is split into categories.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 16 below, the quorum and the voting requirements shall apply without taking into account the affected Director(s).

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The sole Director or the Board of Directors are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not ex-

pressly reserved by the Law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Director or the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the sole Director or the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

**Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound by the signature of its sole Director. In case the Corporation is administrated by a Board of Directors, the Corporation shall be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 14 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by several categories of Directors, the Corporation will obligatorily be committed by the joint signature of one Director of each Category. Such requirement is not applicable in case one Category is prevented from voting as per Article 16 below.

**Art. 14. Day-to-day management.** The sole Director or the Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

**Art. 15. Liability - Indemnification.** The sole Director or the Board of Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

**Art. 16. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 17. Powers of the Shareholders.** If the Corporation is composed of one single Shareholder, the latter exercises the power granted by Law to the General meeting of Shareholders.

Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

**Art. 18. Annual general meeting of the Shareholders.** The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday of June of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

**Art. 19. Other meetings of the Shareholders.** Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

#### Art. 20. Procedure, vote.

20.1. Each share is entitled to one vote.

20.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

20.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the Shareholders present or represented.

20.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

20.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

20.6. Any Shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

20.7. If all the Shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

#### Chapter V. Supervision

**Art. 21. Statutory auditors.** The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

#### Chapter VI. Accounting Year, Allocation of Profits

**Art. 22. Financial Year.** The accounting year of the Corporation shall begin on the January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

**Art. 23. Appropriation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The sole Director or the Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### Chapter VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

#### Chapter VIII. Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on December 31st, 2007.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2008.

#### Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. LTA INVESTMENTS INC .....	310
Total: .....	310

All the shares have been have been subscribed and paid up to twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred fifty Euro (EUR 7,750.00) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro.

#### *Extraordinary general meeting of the shareholders*

The sole Shareholder resolves to:

1. The Corporation is administrated by one director.
2. The following is appointed as director:
  - Mr. Franz Prost, company's director, born in Luxembourg on July 13th, 1959 with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
3. CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg is appointed as Statutory Auditor.
4. The terms of office of the Director and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of Shareholders to be held for the approval of the annual accounts 2007.
5. The registered office of the Corporation is established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LTA INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République du Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268.

ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établies le 30 novembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Chapitre I<sup>er</sup> . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions émises ci-après une société anonyme qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit, à l'exception d'emprunt auprès du public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination ATTERBURY S.A.

**Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 6. Capital social.**

6.1. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,00) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'Actionnaire.

6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Rachat d'actions propres.** La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## Chapitre III. Administration

**Art. 9. Administrateurs, Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil peuvent être scindés en plusieurs catégories.

Si la Société comporte un seul Actionnaire, elle peut être dirigée par un Administrateur unique. L'Administrateur unique exerce les pouvoirs qui sont dévolus au Conseil d'Administration.

Les Administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des Actionnaires, et sont toujours révocables par elle.

Le nombre des Administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.**

10.1. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

10.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président s'il y en a un ou sur convocation de deux Administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration de la Société sera donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La convocation peut être adressée par courrier, télécopie ou email. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.4. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux Conseil d'Administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou email, un autre Administrateur comme son mandataire.

10.5. Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

10.6. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration de la Société peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions

signées par tous les membres du Conseil d'Administration de la Société. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 11. Décisions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement si un quorum d'Administrateurs est présent ou représenté à ce conseil. Ce quorum est réputé présent ou représenté si la majorité des Administrateurs de la Société est présente ou représentée, un Administrateur de chaque catégorie devant au moins être présent ou représenté le cas échéant. Les décisions prises par le Conseil d'Administration nécessitent le vote de la majorité des Administrateurs présents ou représentés, parmi lequel le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de chaque catégorie, si le Conseil d'Administration est divisé en catégories.

En cas de ballottage lors d'une réunion, le président de la réunion aura voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 16 ci-dessous, les exigences de quorum et de vote s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Administrateurs concernés.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration de la Société.** L'Administrateur unique ou le Conseil d'Administration sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Ils ont dans leur compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son Administrateur Unique. Si la Société est administrée par un Conseil d'Administration, elle est engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs, ou par la seule signature d'un Administrateur-Délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 14 des Statuts.

Si la Société est administrée par plusieurs catégories d'Administrateurs, la Société sera obligatoirement liée par la signature conjointe d'un Administrateur de chaque catégorie. Ces exigences ne sont pas applicables lorsqu'une catégorie d'Administrateur est empêchée de voter conformément à l'article 16 ci-dessous.

**Art. 14. Gestion journalière.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs qui prendront la dénomination d'Administrateurs-Délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs Administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, Actionnaires ou non.

**Art. 15. Responsabilité, indemnisation.** L'Administrateur unique ou les Administrateurs ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité d'Administrateur ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un Actionnaire ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 16. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, Actionnaire, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'Actionnaire unique ou des Actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

#### Chapitre IV. Actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs des Actionnaires.** Si la Société est composée d'un Actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier lundi de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 19. Autres assemblée générale des Actionnaires.** Les autres assemblées générales des Actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

#### **Art. 20. Procédure, vote.**

20.1. Chaque action donne droit à une voix.

20.2. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

20.3. Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

20.4. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires, s'il y en a.

20.5. Chaque Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

20.6. Tout Actionnaire peut participer aux assemblées générales des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou Actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

20.7. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### **Chapitre V. Surveillance**

**Art. 21. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société.

### **Chapitre VI. Année Sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 22. Exercice social.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

L'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Chapitre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Chapitre VIII. Loi applicable**

**Art. 25. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

	Actions
1. LTA INVESTMENTS INC . . . . .	310
Total: . . . . .	310

Toutes les actions ont été souscrites et libérées à hauteur de 25% par paiement en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euros.

#### Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires

L'associé unique décide que:

1. La Société est administrée par un Administrateur.
2. Est nommé Administrateur:
  - Monsieur Franz Prost, directeur de société, né à Luxembourg le 13 juillet 1959, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
3. La société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes.
4. Le mandat des Administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire approuvant les comptes annuels de l'année 2007.
5. Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 75, case 10. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007008845/211/486.

(060143180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Monnet Professional Services S.A., Société Anonyme,**

(anc. Monnet Professional Services S.à r.l.).

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.738.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 45212 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007008628/211/11.

(060142881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Harvest Wealth Management GmbH, Société à responsabilité limitée.**  
R.C.S. Luxembourg B 108.435.

FIDOMES dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation du siège de la société avenue le 10 février 2006.

Capellen, le 8 décembre 2006.

Pour FIDOMES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007008248/825/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Flying Circus S.A., Société Anonyme,**

(anc. Lonera Holding S.A.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.583.

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LONERA HOLDING S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 254 du 3 mars 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 98.583.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la première phrase de l'article 1<sup>er</sup> pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est FLYING CIRCUS S.A.»

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

3. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts.»

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en FLYING CIRCUS S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . (premier alinéa)** . Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est FLYING CIRCUS S.A.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière, et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N. Piccione, B. Parmentier, I. Donadio, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 78, case 2. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007008971/227/103.

(060143156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**3 PH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 86.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 27 novembre 2006

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Angelo De Bernardi, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

3 PH S.A.

A. De Bernardi / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007008208/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05918. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060141351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**M2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5834 Hesperange, 4, rue Jean-Pierre Hippert.  
R.C.S. Luxembourg B 74.484.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007743/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07396. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060143226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Harvester, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 122.859.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société anonyme NEW ENTERPRISES S.A., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.050,

ici représentée par:

1.- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

2.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt;

agissant en leur qualité d'administrateurs de ladite société, avec pouvoir de l'engager par leurs signatures conjointes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière

ainsi que l'aliénation par vente, échange ou tout autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de HARVESTER.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Gérance**

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires ou toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

NEW ENTERPRISES S.A., société anonyme, prénommée, a souscrit les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.200,-.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
2. Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (France), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Slendzak, P. Rochas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 20 décembre 2006, vol. 924, fol. 3, case 8. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007009792/272/157.

(070000855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**TIAA Lux 2, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.276.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.492.

Par résolution signée en date du 23 novembre 2006, l'associé a pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Pascale Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007008205/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05524. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060141359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Pétrusse A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 49, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg F 2.788.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 2005*

*Modifications statutaires*

L'assemblée modifie comme suit les articles suivants des statuts:

Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts. Ajouter après le 4<sup>ème</sup> alinéa:

«L'association pourra apporter son soutien, notamment financier, à des actions caritatives, sociales ou éducatives en faveur des adultes et des enfants défavorisés, au Grand-Duché de Luxembourg ou dans un pays tiers».

Modification de l'article 9 des statuts, qui devient:

«Le montant des cotisations annuelles est fixé par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du conseil d'administration. Il ne peut être inférieur à 15,- EUR ni être supérieur à 12.500,- EUR. Les cotisations versées restent acquises à l'association.

Différentes catégories de cotisations peuvent être fixées par l'assemblée générale suivant que les membres sont membres actifs ou membres adhérents»

Modification de l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, qui devient:

«L'assemblée générale ordinaire procède à la nomination de deux réviseurs de caisse qui contrôlent la sincérité des comptes et qui soumettent le résultat de leur contrôle à l'approbation de l'assemblée générale»

Référence de publication: 2007010013/2091/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Infonet Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 34.618.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 21 décembre 2006 au siège social*

Ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs du groupe «B» avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006:

Monsieur Jean-Marie Spaus, Directeur de la Division Télécommunication de l'Entreprise des Postes et Télécommunications, demeurant à Muellendorf,

Monsieur Paul Kieffer, Ingénieur, demeurant à Capellen,

Monsieur Joël Weiler, Economiste, demeurant à Roeser.

A démissionné de son mandat d'administrateur du groupe «A» avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006:

Monsieur Michel de Coster, Directeur de sociétés, demeurant à Boutersem (B),

Est nommé administrateur du groupe «B» avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2006:

Monsieur Michel de Coster, Directeur de sociétés, demeurant à Boutersem (B),

Le mandat de Monsieur Michel de Coster arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration se compose de:

*Groupe «A»:*

Monsieur Germain Lebeau, Directeur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B),

Monsieur Rodrigo Benito Alonso, Directeur de sociétés, demeurant à Woluwe-Saint-Lambert (B).

*Groupe «B»:*

Monsieur Michel de Coster, Directeur de sociétés, demeurant à Boutersem (B),

Pour extrait conforme

INFONET LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007009184/6100/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00229. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

**Class Holdings S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 46.670.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 21 juillet 2006 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Mazam Ali Khan, né le 23 avril 1961, de son mandat d'administrateur et administrateur-délégué au 10 janvier 2006.

2. Nomination de Monsieur Matthew Clifford Sykes, né le 29 novembre 1982 à Luxembourg, comme nouvel administrateur au 21 juillet 2006, domicilié professionnellement à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

3. Nomination de Monsieur Christopher Sykes, né le 3 mai 1946 à GB-Sheffield, comme nouvel administrateur-délégué au 10 janvier 2006, domicilié professionnellement à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy, en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire.

4. Le pouvoir de signature a été confirmé comme suit:

«La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs»

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour la société CLASS HOLDINGS S.A.H.

C. Sykes

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007009745/4324/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04682. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Badis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.490.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007009021/219/11.

(070000541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

---

**Interfinance for Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.111.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 novembre 2006

a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Johannes C. van Driel, né le 12 décembre 1961 à Klaaswaal, Pays-Bas, demeurant Esdoornstraat 28, NL-6602 GE Wychen, Pays-Bas,

à effet du 1<sup>er</sup> décembre 2006,

en remplaçant Monsieur J. H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 décembre 2006.

INTERFINANCE FOR DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007008432/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06844. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**Northern Trust Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 97.937.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des porteurs de parts tenue en date du 31 mai 2005*

L'assemblée générale des porteurs de parts a décidé de nommer M. Ian Baillie, comme gérant.

L'assemblée générale des porteurs de parts a décidé de reconnaître le changement du siège social de NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL S.à r.l. à Rose des Vents, 4<sup>e</sup> étage, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Au 31 mai 2005, le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- M. Steve Potter, résidant à 30 Addison Avenue, London W11 4QR, Grande-Bretagne;

- M. Ian Baillie, résidant à Rose des Vents, 4<sup>e</sup> étage, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Mark Gosset, résidant à 26, Blendheim Terrace, NW8 OE9 London, Grande-Bretagne.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour NORTHERN TRUST LUXEMBOURG CAPITAL S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007008409/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05845. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**Picoty Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 88.386.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 26 octobre 2006 que les mandats d'Administrateurs de:

- Monsieur Christian Ridoire, demeurant au 23, rue de la République, F-23300 La Souterraine;
  - Monsieur Bruno Beernaerts, demeurant au 45, rue du Centre, B-6637 Fauvillers;
  - Monsieur David de Marco, demeurant au 12, rue de Medernach, L-9186 Stegen;
- Ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

A été renouvelé pour la même période le mandat de Commissaire aux Comptes de:

- Monsieur Olivier Dorier, demeurant au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007008401/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**EPGF Rattigen Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 119.742.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45277 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007008639/211/10.

(060143105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**CEREP Corvin Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 95.670.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45474 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007009978/211/10.

(070001044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

---

**EIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 122.885.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société BPU TRUST COMPANY LIMITED, as trustee of THE MERE TRUST, ayant son siège social à Saint-Héliér, Esplanade 44, Jersey JE1 3UQ (Iles Anglo-Normandes);

2.- La société BPU TRUST COMPANY LIMITED, as trustee of THE MEREAM TRUST, ayant son siège social à Saint-Héliér, Esplanade 44, Jersey JE1 3UQ (Iles Anglo-Normandes);

3.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les trois comparantes sont ici représentées par Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société de participations financières sous forme de société anonyme et sous la dénomination de EIS S.A.

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euro (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société BPU TRUST COMPANY LIMITED, as trustee of THE MERE TRUST, prédésignée, huit cents actions;	800
2.- La société BPU TRUST COMPANY LIMITED, as trustee of THE MEREAM TRUST, prédésignée, huit cents actions;	800
3.- La société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., prédésignée, mille cinq cents actions, . . . . .	1.500
Total: trois mille cent actions; . . . . .	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euro (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euro.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Vincenzo Arnò, maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né à Oum Toub-Denaira (Algérie), le 21 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2009.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2006, vol. 540, fol. 6, case 12 — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007009796/231/132.

(070001155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2007.

**Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.891.700,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la société EQUITY TRUST HOLDINGS, S.à r.l., en date du 27 décembre 2006 que:

3. L'assemblée accepte la démission de Monsieur T. Melville-Ross effective au 22 décembre 2005.

5. L'assemblée nomme comme administrateur supplémentaire Monsieur John Jaakke, résidant à 46A, avenue J. F. Kennedy L-1855, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2007.

6. L'assemblée renomme PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., B. 65477, Réviseur d'entreprises, 400, route d'Esch comme Commissaire aux comptes pour une période se terminant lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.*

D. McCabe

*Risk Manager & Compliance Officer*

Référence de publication: 2007008969/6837/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07642. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060143076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**LVSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 10, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 115.817.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du gérant de la Société prise le 19 décembre 2006 que le siège social de la Société a été transféré du boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 33, L-1331 Luxembourg au 10, rue de Bragance L-1255 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007008234/6407/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06323. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**apalomino Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique en date du 12 décembre 2006*

1. La démission de SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas, comme gérant de la société, avec effet au 12 décembre 2006, est par la présente acceptée, confirmée et ratifiée.

2. Monsieur John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est par la présente nommé gérant de la société, avec effet au 12 décembre 2006, pour une période indéterminée.

3. Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est par la présente nommé gérant de la société, avec effet au 12 décembre 2006, pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008412/631/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03590. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**Agri-Tech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.470.

—  
L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AGRI-TECH S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 43470, constituée sous la dénomination de AGRI-TECH HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1993, publié au Mémorial C numéro 295 du 19 juin 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Elter en date du 11 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 69 du 9 février 1996,

suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 28 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 98 du 16 février 1998, cet acte contenant modification de la dénomination en AGRI-TECH S.A.;

- en date du 8 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 489 du 26 juin 1999;

suivant acte sous seing privé du 3 août 2001, publié au Mémorial C numéro 316 du 26 février 2002;

suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 25 novembre 2002, publié au Mémorial C numéro 22 du 9 janvier 2002;

- en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1925 du 12 octobre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième lundi du mois de septembre à 09.00 heures.

4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.

5) Modification de l'article 7 des statuts.

6) Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1<sup>er</sup> juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième lundi du mois de septembre à 09.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 17 septembre 2007 à 09.00 heures.

*Quatrième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de septembre à 09.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter entre le 4<sup>e</sup> alinéa et le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 7 des statuts le texte suivant:

« **Art. 7. (nouveaux alinéas).** Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou valablement représentés.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à l'unanimité de ses membres.

En cas de démission ou de décès d'un administrateur, les administrateurs restants démissionneront de suite ou seront révoqués par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui procédera également à la nomination d'un nouveau conseil d'administration.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Heitz comme administrateur de la société et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quiconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, R. Scheifer-Gillen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2006, vol. 540, fol. 13, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007009006/231/95.

(070000516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

**Crecy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 73.161.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Signature..

Référence de publication: 2007007792/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01718. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Compagnie de Conseil et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 50.276.

- Le siège social de la société à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare est dénoncé avec effet en date du 20 septembre 2004.

- Le commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. et les administrateurs Maître René Faltz, Maître Tom Felgen et Monsieur Franck Provost ont démissionné avec effet en date du 20 septembre 2004.

- Le CABINET D'AVOCATS FALTZ & FELGEN résilie avec effet en date du 20 septembre 2004 la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pour extrait conforme

CABINET D'AVOCATS FALTZ & FELGEN «Activités Fiduciaires et Domiciliations»

Signature

Référence de publication: 2007008242/263/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

**Hercules Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.558.

*Extrait de la décision de l'Associé Unique prise en date du 7 décembre 2006*

1) Monsieur Peter Bun a démissionné de ses fonctions de gérant B avec effet au 21 septembre 2006.

2) Monsieur Carl Speecke, né le 5 mars 1964 à B- Kortrijk, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé gérant B pour une durée indéterminée, avec effet au 21 septembre 2006.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour *HERCULES INVESTMENTS S.à r.l.*  
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008427/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**ORN European Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 95.135.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société, datée du 12 décembre 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 3 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants suivants de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
- TCG GESTION S.A.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007008243/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

---

**Alexime Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 122.127.

—  
Il résulte du transfert des parts sociales en date du 15 décembre 2006 que:

PALLISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à 9 Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré le 15 décembre 2006 l'intégralité des parts sociales (500) à FOAM HOLDINGS LIMITED ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007008450/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

---

**Ixana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.385.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IXANA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007602/744/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03336. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Productions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142, rue Albert Unden.  
R.C.S. Luxembourg B 84.067.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007738/1276/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07663. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Aircraft Sales and Lease S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.  
R.C.S. Luxembourg B 70.761.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007735/4830/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07721. - Reçu 111 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Bonaria et Fils, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 91, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 9.960.

Le bilan au 31 décembre 1996 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2007011085/592/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01560. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

**Eurozone Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 123.031.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-first day in the month of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr. Ole Sørensen, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs. Ulrika Häll-Lundgren, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of incorporation of it as follows:

### **Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The name of the company is EUROZONE DEVELOPMENT S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company that is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants does not trigger the dissolution of the company.

### **Title II. Capital - Shares**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

**Art. 8.** Shares can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, shares are freely transferable among participants. Transfers of shares inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The company is managed by one or several managers, whether participants or not, who are appointed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove any or all of them.

The number of managers, their term of office and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,

or

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

**Art. 11.** Each manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. Each manager

represents the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by a manager.

**Art. 12.** The company will be bound in any circumstances by the signature of a manager.

**Art. 13.** Each manager may give special powers for certain matters to one or more proxy-holders.

#### **Title IV. General Meeting of Participants**

**Art. 14.** The sole participant shall exercise all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 15.** The accounting year of the company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortization and provisions constitute the net profit.

After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortization, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

#### **Title VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 17.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants in accordance with the majority condition set out under Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII. Varia**

**Art. 18.** The parties refer to the existing legal provisions for all matters not provided for in the present articles of incorporation

#### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the whole capital as follows:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, prenamed, five hundred shares . . . . .	500
Total: five hundred shares . . . . .	500

The shares have been fully paid up to the amount of twenty-five euro (25.- EUR) per share by a contribution in cash of a total amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand six hundred euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

After the articles of incorporation have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1.- The registered office of the company is established at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- The following company is appointed sole manager (gérant) of the company:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document. The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Ole Sørensen, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Titre 1<sup>er</sup> . Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est: EUROZONE DEVELOPMENT S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

**Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant,

- ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

**Art. 11.** Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société, sauf ceux expressément réservés par la loi à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés. Chaque gérant représente la société vis-à-vis des tiers et tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par un des ses gérants.

**Art. 12.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

**Art. 13.** Chaque gérant peut donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires.

### **Titre IV. Assemblée Générale des Associés**

**Art. 14.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg.

### **Titre V. Année comptable - Profits - Réserves**

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII. Divers**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le 31 décembre 2007.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, prénommée, cinq cents parts sociales . . . . .	500
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune par un apport total en numéraire de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2.- La société suivante a été nommée gérant unique de la société:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40312).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: O. Sørensen, U. Häll-Lundgren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 59, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ( signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007011324/239/268.

(070002467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

#### **Patron Pipera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.758.

#### STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth of December.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON CAPITAL GP II LIMITED (the «Partner»), an international business company registered in the British Virgin Islands and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, acting for PATRON CAPITAL L.P.II, a company registered in England,

here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, residing in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Tortola on 15 December 2006.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company {société à responsabilité limitée}, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of PATRON PIPERA HOLDING, S.à r.l (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations

in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the managers) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The

participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31st December of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholders) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 500 shares have been subscribed by PATRON CAPITAL GP II Limited, prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,850.- (one thousand eight hundred and fifty euro).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Marjoleine Van Oort, director of companies, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
- Géraldine Schmit, director of companies, residing professionally at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PATRON CAPITAL GP II LIMITED (The Partner), une société commerciale ayant son principal établissement à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands actant pour PATRON CAPITAL LP II, une société résidant au Royaume-Uni

ici représentée par Monsieur Michael Vandeloise, employé privé, résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola le 15 décembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de PATRON PIPERA HOLDING, S.à r.l. (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans n'importe quel pays ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la

libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par PATRON CAPITAL GP II LIMITED, préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.850,- (mille huit cent cinquante euros).

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Marjoleine Van Oort, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
  - Géraldine Schmit, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg
2. Le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 76, case 3. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008847/230/273.

(060142876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

#### **Luxfinancière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 78.652.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007549/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05546. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(060142802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

**Metal Invest Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 58.574.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007550/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03297. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**White Shark S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 76.387.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007557/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05832. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Bruffaerts-Somers-Bruffaerts, S.e.n.c., Société en nom collectif.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 108.881.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007007594/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04392. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---

**Empreintes, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8374 Hobscheid, 28, rue d'Eischen.  
R.C.S. Luxembourg B 81.311.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007601/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, réf. LSO-BX06658. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

---